

Arrêté n° 2022-177

Relatif aux listes de candidats

**Elections
des représentants des personnels
au sein de la Commission paritaire
d'établissement de l'Université d'Angers**

**Elections à distance par voie électronique
Du 1^{er} au 8 décembre 2022**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.5 et L.6 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.953-6 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat notamment ses articles 34, 40 bis et 66 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-829 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux Commissions Paritaires d'Etablissement des établissements publics d'enseignement ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° 99-068 du 12 mai 1999 relative à l'organisation des élections aux Commissions Paritaires d'Etablissement de l'enseignement supérieur ;

Vu la circulaire du 27 décembre 2021 relative à la préparation des élections professionnelles de 2022 et à la représentation équilibrée femmes-hommes ;

Vu la circulaire NOR : ESRH2223692C du 11 août 2022 relative aux élections professionnelles de décembre 2022 dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2022-56 du 14 mars 2022 relatif aux effectifs représentés à la commission paritaire d'établissement de l'université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2022-113 du 18 mai 2022 relatif aux effectifs représentés à la commission paritaire d'établissement de l'université d'Angers et à la date des élections professionnelles ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 23 septembre 2022 relatif aux modalités du scrutin pour le renouvellement des représentants du personnel à la Commission paritaire d'établissement ;

Vu l'arrêté n° 2022-136 du 30 septembre 2022 relatif à l'organisation des élections des représentants des personnels au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2022-163 du 3 novembre 2022 relatif aux listes de candidats présentées aux élections des représentants des personnels au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement du 8 décembre 2022 ;

Le Président de l'Université
Arrête :

Article 1 : Résultats de l'élection des représentants du personnel appartenant au 1^{er} groupe de corps

Article 1.1 – Personnels de catégorie A

Sont élus à l'élection des représentants du personnel de catégorie A appartenant au 1er groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- Liste présentée par « SNPTES-UNSA »

TITULAIRES

Mme Nathalie CLEMENT
M. Christophe ANNIC

SUPPLEANTS

Mme Corinne LEFRANCOIS
M. Franck COADOU

Article 1.2 – Personnels de catégorie B

Sont élus à l'élection des représentants du personnel de catégorie B appartenant au 1er groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SNPTE-UNSA »**

TITULAIRES

Mme Bienvenue RAZAFIMANDIMBY
Mme Anita LEBREC

SUPPLEANTS

Mme Dominique BABOUT
M. Nicolas CHATON

Article 1.3 – Personnels de catégorie C

Sont élus à l'élection des représentants du personnel de catégorie C appartenant au 1er groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SNPTE-UNSA »**

TITULAIRES

M. Cyril LE CORRE
Mme Véronique CHUREAU

SUPPLEANTS

Mme Laurence LICOIS
Mme Linda GAUGAIN

Article 2 : Résultats de l'élection des représentants du personnel appartenant au 3^{ème} groupe de corps

Article 2.1 – Personnels de catégorie A

Sont élus à l'élection des représentants du personnel de catégorie A appartenant au 3^{ème} groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SGEN-CFDT »**

TITULAIRE

M. Maxime SZCZEPANSKI

SUPPLEANTE

Mme Nadine KIKER

Article 2.2 – Personnels de catégorie B

Sont élues à l'élection des représentants du personnel de catégorie B appartenant au 3^{ème} groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SNASUB-FSU »**

TITULAIRES

Mme Valérie FOURREAU
Mme Nolwenn GOURET

SUPPLEANTES

Mme Geneviève LECLERC
Mme Lucie BOSSARD

Article 2.3 – Personnels de catégorie C

Sont élues à l'élection des représentants du personnel de catégorie C appartenant au 3^{ème} groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SNASUB-FSU »**

TITULAIRE

Mme Marie-Anne MONCELON

SUPPLEANTE

Mme Laurence POULIQUEN

Article 4 : Exécution de l'arrêté

M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique.
Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO

Signé le 8 décembre 2022
Mis en ligne le 9 décembre 2022